



Paris le 12 décembre 2023

DECLARATION PREALABLE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL CST 7 décembre 2023

Monsieur le Maire,

Lors de la première réunion de cette nouvelle instance qu'est le Comité social territorial, le 20 avril dernier, nous en avons souligné la dimension nouvelle. Cette innovation devait appeler un temps d'ajustement et d'adaptation, chacun en convenait alors.

Nous, les représentants du personnel, avons d'ailleurs évoqué la difficulté qui s'impose d'organiser et suivre les travaux de ce comité regroupant six directions dans une seule instance, dans leur diversité et leurs missions différentes. Ce qui exige (sic) « *une rigueur et une organisation sans faille* ». Nous avons alors proposé un certain nombre d'amendements en ce sens au règlement intérieur, dont quasiment aucun n'avait été retenu.

C'est dommage, et on le voit bien aujourd'hui.

Tout en restant respectueux du travail de préparation accomplis par nos collègues des directions membres dans la préparation de cette instance, nous avons à souligner aujourd'hui le désordre qui a précédé notre réunion de ce jour. Nous avons appris la réunion du CST par des rumeurs et bruits de couloir, pour le 7 novembre dans un premier temps, avant son report à la date de ce jour. Les points d'ordre du jour, et les documents de présentation sont arrivés en ordre dispersé, en plusieurs envois successifs et en différentes versions. Les documents de présentation de deux points de l'ordre du jour n'ont pas été adressés, si bien qu'ils doivent en être retirés – nous l'exigeons - alors qu'ils portaient sur des points importants et attendus du travail de l'Inspection générale. Les procès-verbaux, à examiner et valider, sont parvenus à la fin du mois d'octobre, soit avec deux mois de retard sur la date limite prévue au règlement intérieur, et plus de quatre mois après l'instance du mois de juin. Notre demande de report a été acceptée, très vite, d'autant plus facilement que ce report avait déjà été acté par l'administration sans qu'on en soit avertis. De plus, les points 6, 7 et 8 de l'ordre du jour du ce CST concernent clairement l'organisation du travail. Il s'agit, en effet de l'organisation des ressources humaines à la DICOM et au SG pendant les jeux olympiques et paralympiques de

2024 ainsi que l'impact des travaux de sécurisation de l'Hôtel de Ville sur le lieu d'information (il ne s'agit pas seulement d'une boutique) Paris Rendez-Vous. Par la nature de leur objet, ces points doivent être soumis au vote de notre comité, et non présentés en simples communication. Enfin, la concertation prévue par le règlement, avec la Présidence sur la validation de l'ordre du jour n'a pas eu lieu.

Tout cela laisse donc à penser que les modalités – très informelles - d'organisation esquissées unilatéralement par l'administration ne sont pas les bonnes. Elles ne permettent pas de travailler de façon convenable sur la situation des personnels. Elles sont en l'état, permettez-nous de le juger ainsi, très insatisfaisantes, indignes des agents que nous représentons, et d'une instance de dialogue social. Il convient donc d'en changer.

Nous proposons donc dans un premier temps, de renforcer les règles de préparation de notre instance, en reprenant certains des amendements déjà soumis – mais alors, rejetés – avec, notamment, une programmation des réunions et de leur préparation à l'échelle de la mandature du Comité social Territorial, et de sa formation spécialisée. Ce n'est pas compliqué, et ce n'est pas une contrainte pour l'administration. Mais il nous paraît indispensable que nous –représentants du personnel – nous disposions d'un minimum de visibilité sur les échéances, leur préparation, et l'identification de la responsabilité de cette organisation, autrement que par des informations ponctuelles et informelles qui n'engagent rien ni personne. Nos amendements, dont le détail est fourni dans les documents de présentation, vont dans le bon sens. Nous serions vraiment très déçus – mais alors, vraiment – qu'ils ne soient pas retenus. Sauf à ce que l'administration propose des formules plus rigoureuses encore. Ensuite, il conviendra que les directions adoptent un mode de fonctionnement plus collectif et soutenu ; l'organisation successive des instances par chacune des directions de façon tournante n'est, clairement, pas la bonne démarche.

La qualité de préparation de nos instances est, de notre point de vue, le premier indicateur du niveau de qualité du dialogue social que vous souhaitez imprimer à nos réunions, et au-delà, de l'attention que l'administration porte à ses personnels. Nous y serons, de notre côté, très attentifs.

Merci de votre attention.